

# La démission des fonctionnaires élus au Parlement de nouveau dans l'air

Bastien Scordia : Jeudi 14 mars 2024

Voilà une proposition qui ne manquera pas de susciter le débat au sein de l'hémicycle du Palais-Bourbon. Dans le cadre de l'examen de la proposition de loi Horizons visant à rétablir partiellement le cumul des mandats, des députés macronistes ont déposé des amendements pour revenir sur la protection statutaire dont disposent aujourd'hui les fonctionnaires qui deviennent parlementaires. Ces amendements vont être examinés ce jeudi 14 mars en séance publique par les députés.

Portés notamment par les députés Renaissance Charles Rodwell et Charles Sitzenstuhl, ces amendements proposent de rendre obligatoire la démission de la fonction publique en cas d'élection d'un fonctionnaire comme député ou sénateur. Charge, dans ce cas, à ces fonctionnaires de faire un choix entre leur mandat parlementaire et leur appartenance à la fonction publique. "Ce sont des amendements de renouveau démocratique, expliquent les députés de la majorité présidentielle auteurs de ces amendements. Ils ont pour objet de moderniser le statut des élus et de l'adapter aux exigences de nos concitoyens, dans un souci à la fois de transparence visant à lutter contre tout risque de conflit d'intérêts et de confiance de tous dans nos institutions."

Aujourd'hui, les fonctionnaires élus députés ou sénateurs ne peuvent pas exercer de "fonctions publiques". Une fois élus, ils sont toutefois placés d'office en position de disponibilité pour la durée de leur mandat, sans pouvoir acquérir de droits à l'avancement ou à la retraite. Une règle qui vaut aussi pour les fonctionnaires élus députés européens et sur laquelle certains députés de la majorité souhaitent aujourd'hui revenir.

Ce n'est pas la première fois qu'est évoquée cette obligation de démission de la fonction publique des fonctionnaires élus au Parlement. Cette piste avait déjà été poussée au début des années 2010 par... Bruno Le Maire lorsque l'actuel ministre de l'Économie et des Finances était encore à l'UMP. Une démarche qu'il s'était imposée à lui-même quand, député de l'Eure, il avait démissionné du corps des conseillers des affaires étrangères pour, expliquait-il alors, en finir avec un "esprit de caste". Le Président Macron a également démissionné de la fonction publique, en novembre 2016, lorsqu'il s'est porté candidat à l'élection présidentielle.